

**COMMUNE
DE
POLLIONNAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du 9 mars 2026

DELIBERATION N°2026/08

Date de convocation : 20 février 2026

Président : Philippe TISSOT

Membres présents à la séance : Laetitia JOUSSE, Aurélie GUTTIEREZ, Marie-Agnès MUGNIER, Elisabeth JASSERAND, Delphine ORFEVRE, Philippe TISSOT, Benoît DUVAL, Laurent DELEEST.

Personnes excusées : Danielle TERTIAN

OBJET : AIDE SOCIALE

Madame VIRICEL est propriétaire sur la commune de Pollionnay. Elle a deux enfants majeurs. Seul son fils vit au domicile. Il travaille à temps partiel et donne tous les mois une somme d'argent à sa mère afin de payer une partie des charges. Madame travaille le week-end en tant qu'auxiliaire de vie. En parallèle, elle perçoit les allocations chômage. Elle est en recherche active d'emploi mais n'a pour l'instant pas trouvé d'emploi en plus de son travail le week-end. Madame a un budget très serré qui ne laisse pas de place aux imprévus. Elle vient de recevoir une facture de régularisation d'électricité de 490.00 € qu'elle ne peut pas régler. La Maison du Rhône ne peut pas solliciter le FSL énergie car la dernière demande date de moins d'un an. Le CCAS est sollicité par la MDR afin d'aider Madame à payer sa facture de régularisation. Celle-ci pourra également être pris en charge par d'autres organismes (secours catholique).

Le conseil administratif, après en avoir délibéré :

VALIDE le remboursement de la moitié de la facture EDF, soit un montant de 245.00 €

DIT que la somme sera versée directement à EDF,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2026

Voté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Philippe TISSOT
Président du CCAS

Pour extrait certifié conforme

Certifiée conforme compte tenu de la
publication et de la transmission en préfecture le

